

ARRÊTÉ FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT 2024 AU GRADE D'ATTACHE HORS CLASSE

Madame Nicole Yardeni, Présidente de l'institut supérieur des arts et du design de Toulouse,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la fonction publique
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment les articles 79 et 80,
Vu l'arrêté du 9 avril 2021 portant détermination du volet carrière des lignes directrices de gestion applicables à compter du 1^{er} janvier 2021 en matière de promotion et de valorisation des parcours des agents,

ARRÊTE

Article 1 : Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2024

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :	AVIS FAVORABLE EN DATE DU :
Falzon Jeanne	Attaché territorial principal, échelon 8		01/12/2024

Article 2 : Madame Nicole Yardeni, Présidente de l'institut supérieur des arts et du design de Toulouse est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le 16 décembre 2024

La Présidente,
Nicole Yardeni,



ARRÊTÉ FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT 2024 AU GRADE DE PROFESSEUR TERRITORIAL D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE HORS CLASSE

Madame Nicole Yardeni, Présidente de l'institut supérieur des arts et du design de Toulouse,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la fonction publique
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment les articles 79 et 80,
Vu l'arrêté du 9 avril 2021 portant détermination du volet carrière des lignes directrices de gestion applicables à compter du 1^{er} janvier 2021 en matière de promotion et de valorisation des parcours des agents,

ARRÊTE

Article 1 : Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2024

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :	AVIS FAVORABLE EN DATE DU :
Callier Yannick	Professeur territorial d'enseignement artistique de classe normale, 6 ^{ème} échelon		01/12/2024
Coste David	Professeur territorial d'enseignement artistique de classe normale, 6 ^{ème} échelon		01/12/2024
Evezard Jean-Marc	Professeur territorial d'enseignement artistique de classe normale, 6 ^{ème} échelon		01/12/2024
Goria Françoise	Professeur territorial d'enseignement artistique de classe normale, 6 ^{ème} échelon		01/12/2024
Lefèvre Romain-Paul	Professeur territorial d'enseignement artistique de classe normale, 6 ^{ème} échelon		01/12/2024

Article 2 : Madame Nicole Yardeni, Présidente de l'institut supérieur des arts et du design de Toulouse est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le 16 décembre 2024

Site Daurade
5 quai de la Daurade 31000 Toulouse
+33 (0)5 31 47 12 11 – contact@isdat.fr
www.isdat.fr
La Présidente,
Nicole Yardeni,

Nicole Yardeni isdat
